



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2019-056

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2019

Sommaire

69_Rectorat de Lyon

84-2019-05-06-011 - SAIO Arrêté modifié du 6 mai 2019 portant composition de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur de l'académie de Lyon (CAAES) (3 pages) Page 3

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

84-2019-05-21-010 - Arrêté 2019-18-0081 à 0121 fixant les crédits FIR pour l'année 2019 (123 pages) Page 6

84-2019-05-21-011 - Arrêté 2019-18-0123 à 0126 fixant les crédits FIR pour l'année 2019 (12 pages) Page 129

84-2019-06-03-013 - Arrêté N° 2019-21-0051 Relatif au renouvellement d'autorisation du dépôt de sang de la Clinique du Vivarais (07) . (2 pages) Page 141

84-2019-05-29-008 - Arrêté N° 2019-21-0052 Relatif au renouvellement d'autorisation du dépôt de sang du Centre Hospitalier Pierre Bazin de Voiron (38). (2 pages) Page 143

84-2019-06-03-014 - Arrêté N° 2019-21-0054 Relatif au renouvellement d'autorisation du dépôt de sang de la Clinique Convert (01) . (2 pages) Page 145

84-2019-06-03-015 - Arrêté N° 2019-21-0055 Relatif au renouvellement d'autorisation du dépôt de sang du Centre Hospitalier de Die (26). (2 pages) Page 147

84-2019-05-23-012 - Arrêté n°2019-09-0020 portant regroupement de pharmacies à Clermont Fd (4 pages) Page 149

84_DRFIP_Direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2019-06-07-003 - DRFiP69 PPR ORDONNANCEMENTSECONDAIRE 2019 06 07 53 (3 pages) Page 153

84_MNC_Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de Lyon)

84-2019-06-05-003 - Arrêté n° 31-2019 du 5 juin 2019 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain (1 page) Page 156

Lyon, le 06 mai 2019

Arrêté
portant composition de la commission
académique d'accès à l'enseignement
supérieur de l'académie de Lyon



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délégation Orientation et
Réussite éducative

Service Académique
d'Information et d'Orientation

Affaire suivie par

Téléphone
04 72 80 63 72

Courriel
Saio-affectation@ac-lyon.fr

92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L612-3 et D612-1-21

arrête

Article 1 : Il est institué une commission académique d'accès à l'enseignement supérieur pour permettre à la rectrice de l'académie de Lyon de remplir la mission qui lui incombe en application des VIII et IX de l'article L612-3 du code de l'éducation,

Article 2 : La composition de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur est précisée dans l'annexe au présent arrêté.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Marie-Danièle Campion

Composition de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur

Présidente :

Madame Marie-Danièle Champion, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon, chancelière des universités

Membres :

Monsieur Marc Chile, chef du service Formation et développement, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant

Madame Isabelle Delaunay, directrice régionale et départementale de la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Marc Teulier, Directeur de l'éducation et des lycées à la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Madame Mireille Alonso, Responsable du bureau des professions et formations paramédicales, Agence Régionale de Santé

Monsieur Pierre Arène, secrétaire général de l'académie de Lyon

Madame Jannick Chrétien, directrice du pôle enseignement supérieur de l'académie de Lyon

Monsieur Yves Flammier, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Lyon

Monsieur Patrice Gaillard, délégué académique à la formation professionnelle, initiale et continue de l'académie de Lyon

Madame Véronique Montangerand, inspectrice de l'Éducation nationale ASH, conseillère technique de la rectrice

Monsieur Pierre-Etienne Tailfer, Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional EPS, référent pour les sportifs de haut niveau

Madame Françoise Imler-Weber, médecin conseillère technique de la rectrice

Madame Sophie Mico, infirmière conseillère technique de la rectrice

Madame Isabelle Janin, assistante sociale conseillère technique de la rectrice

Monsieur Étienne Maurau ou Madame Catherine Vercueil, co-doyens des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux

Monsieur Jean-Christophe Gauffre, co-doyen des inspecteurs de l'Éducation nationale – enseignement général et enseignement technologique

Madame Christiane Ribat, co-doyenne des inspecteurs de l'Éducation nationale – enseignement général et information et orientation

Monsieur David Bargeon, inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation du département de l'Ain

Madame Blandine Mézerette, directrice du CIO de Bourg-en-Bresse

Madame Martine Barge, directrice du CIO de Vénissieux

Madame Brigitte Laulagnet, directrice du CIO Lyon Nord

Monsieur Henri Verneret, directeur du CIO de Saint-Étienne Le Soleil

Madame Brigitte Paulignan, directrice du SOIE de l'université Claude Bernard – Lyon 1

Madame Véronique Corinus, directrice du SCUIO-IP de l'université Lumière – Lyon 2

Monsieur Michel Wissler, directeur du SCUIO-IP de l'université Jean Moulin – Lyon 3

Madame Mouna Mouncif-Moungache, vice-présidente en charge de l'information, de l'orientation, et de la réussite étudiante de l'université Jean Monnet – Saint-Étienne

Monsieur Gilles de Bailliencourt, secrétaire général du Comité académique de l'enseignement catholique

Monsieur Khaled Bouabdallah, président de l'université de Lyon ou son représentant

Monsieur Frédéric Fleury, président de l'université Claude Bernard – Lyon 1 ou son représentant

Madame Nathalie Dompnier, présidente de l'université Lumière – Lyon 2 ou son représentant

Monsieur Jacques Comby, président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 ou son représentant

Madame Michèle Cottier, présidente de l'université Jean Monnet – Saint-Étienne ou son représentant

Monsieur Christophe Viton, directeur de l'IUT Lyon 1

Monsieur Yacine Ouzrout, directeur de l'IUT Lyon 2

Monsieur Sylvain Cornic, directeur de l'IUT Lyon 3

Monsieur Gilles Blachère, directeur de l'IUT de Saint-Étienne

Monsieur Nabih Nejjar, directeur de l'IUT de Roanne

Monsieur Philippe Paul, proviseur du LPO Paul Painlevé à Oyonnax

Monsieur Stéphane Lahuppe, proviseur du LGT du Val de Saône à Trévoux

Monsieur Christian Laurens, proviseur du LGT Étienne Mimard à Saint-Étienne

Madame Arlette Crequy, proviseure du LGT Jean Puy à Roanne

Monsieur Marc Flécher, proviseur du LPO Louis Armand à Villefranche-sur-Saône

Madame Anne-Marie Brugeas, proviseure du LGT Ampère à Lyon

Monsieur Éric Bellot, proviseur du LGT Jean-Paul Sartre à Bron

Madame Céline Guillot, proviseure-adjointe du LGT du Forez à Feurs

Monsieur Éric Esvan, proviseur du LGT René Cassin à Tarare

Monsieur Maurice Thivillier, chef d'établissement du lycée La Favorite à Lyon

Madame Pascale Delabre, directrice générale du groupe scolaire Tézenas du Montcel à Saint-Étienne

Madame Colette Gumez, directrice du CFA de l'académie de Lyon

Monsieur Bruno Vessella, directrice du CFA de la SEPR à Lyon

Arrêté n°2019-18-0081

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH DE SAVOIE
N°FINESS : 730780582

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH DE SAVOIE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **287 267 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess **730 780 582**
Etablissement **CH DE SAVOIE**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique				0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	45 000	45 000
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-5-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Surinduits		Annuel	unique	0	0	0	0
SOLDES TOTALS MESURES 1							
<i>Credits pharamaceutiques</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation DBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	242 267	0	0	242 267
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carenances Ambulanciers		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Renale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOLDES TOTALS MESURES 2							
<i>Credits pharamaceutiques</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astringentes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOLDES TOTALS MESURES 3							
<i>Credits pharamaceutiques</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études - DE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	242 267	0	45 000	287 267
<i>dont pluriannuel</i>	<i>242 267</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>242 267</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>45 000</i>	<i>45 000</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astringentes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0082

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
EPSM DE LA VALLEE DE L'ARVE
N°FINESS : 740785035

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **EPSM DE LA VALLEE DE L'ARVE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **164 042 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 740 785 035
Etablissement EPSM DE LA VALLEE DE L'ARVE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique				0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique				0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique				0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique				0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique				0
SOMME TOTAL MESURES 1							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-1-10 - Experimentation @BEPEDIA		Annuel	unique				0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique				0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	164 042	0		164 042
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique				0
MI 2-3-5 - Action de Coopération Régionale		Annuel	unique				0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AGT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique				0
MI 2-3-12 - Carenas Ambulancières		Annuel	unique				0
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - COMEDIT		Annuel	unique				0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRICT		Annuel	unique				0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique				0
SOMME TOTAL MESURES 2				164 042	0		164 042
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique				0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *							0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astringes *							0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
SOMME TOTAL MESURES 3							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique				0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique				0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique				0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique				0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique				0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0		0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EH PAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique				0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique				0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique				0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique				0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique				0
SOMME TOTAL MESURES 4							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	164 042	0	0	164 042
dont pluriannuel	0	0	0	0
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum qu'ores du voteur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astringes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0083

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CHI BOURG-SAINT-ANDEOL-VIVIERS
N°FINESS : 070005558

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CHI BOURG-SAINT-ANDEOL-VIVIERS** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **22 000 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 70 005 558
Etablissement CHI BOURG-SAINT-ANDEOL-VIVIERS

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat joint-OS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-9-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suspendants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME FINANCEMENT MESURES 1							
<i>Credits pharamaceutiques</i>							
<i>Credits communaux</i>							
MI 2-1-1 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG IO3 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG IO3 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG IO2 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carenas Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - CMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	22 000	0	0	22 000
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME FINANCEMENT MESURES 2				22 000	0	0	22 000
<i>Credits pharamaceutiques</i>				22 000	0	0	22 000
<i>Credits communaux</i>				0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
SOMME FINANCEMENT MESURES 3							
<i>Credits pharamaceutiques</i>							
<i>Credits communaux</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME FINANCEMENT MESURES 4							
<i>Credits pharamaceutiques</i>							
<i>Credits communaux</i>							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	22 000	0	0	22 000
dont pluriannuel	22 000	0	0	22 000
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du verseur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0084

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH TOURNON
N°FINESS : 070780374

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH TOURNON** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **102 981 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 70 780 374
Etablissement CH TOURNON

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1	
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-5-2 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 1-6-1 - Promotions de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0	
CLASSE 2 - Réseau de Soins								
CLASSE 2 - Réseau de Soins								
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - ONEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	102 981	0	0	102 981	
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0	
CLASSE 3 - PDS								
CLASSE 3 - PDS								
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes *				0	0	0	0	
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astringentes *				0	0	0	0	
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSes publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
CLASSE 4 - Divers								
CLASSE 4 - Divers								
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0	
CLASSE 5 - Divers								
CLASSE 5 - Divers								
				Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	102 981	0	0	102 981
				<i>dont pluriannuel</i>	<i>102 981</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>102 981</i>
				<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSes des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du arveur CPAM

MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astringentes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0085

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CLINIQUE CONVERT
N°FINESS : 010780195

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE CONVERT** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **53 643 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finiss 10 780 195
Etablissement CLINIQUE CONVERT

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-3 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-3 - Promotion de la Santé Mentale - Appel des Sédentaires		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 1				0	0	0	0
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation QUESPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	53 643	0	0	53 643
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Amouliandières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Renale Chronique Terminale - RCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 2				53 643	0	0	53 643
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 3				0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 4				0	0	0	0
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				53 643	0	0	53 643
				<i>dont pluriannuel</i>	0	0	53 643
				<i>dont annuel</i>	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du bvoeur CPAM

MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	207 474	207 474
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	400 905	400 905
SOMME TOTAL MESURES 5				0	0	608 379

Arrêté n°2019-18-0086

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
HOPITAL PRIVE D'AMBERIEU-EN-BUGEY
N°FINESS : 010780203

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOPITAL PRIVE D'AMBERIEU-EN-BUGEY** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **45 233 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess **10 780 203**
Etablissement **HOPITAL PRIVE D'AMBERIEU-EN-BUGEY**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat avec les		Annuel	unique				
MI 1-3-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique				
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique				
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique				
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modalisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la santé Mentale - Rappel des Jurisdictons		Annuel	unique				
SERIES TOTAL MESURE 1							
MI 2-1-1 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPSOIA		Annuel	unique				
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique				
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG IO3 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG IO3 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique				
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique				
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	17 733	0	0	17 733
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	27 500	27 500
MI 2-3-8 - MIG IO2 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique				
MI 2-3-12 - Canarces Ambulancières		Annuel	unique				
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique				
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRECT		Annuel	unique				
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-2 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique				
SERIES TOTAL MESURE 2							
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique				
MI 3-3-1 - PDSSE Privées - Gardes *							
MI 3-3-2 - PDSSE Privées - Astreintes *							
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSE publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SERIES TOTAL MESURE 3							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique				
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique				
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique				
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique				
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique				
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique				
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique				
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique				
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique				
MI 4-5-5 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique				
SERIES TOTAL MESURE 4							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				17 733	0	27 500	45 233
<i>dont pluriannuel</i>				<i>17 733</i>	<i>0</i>	<i>27 500</i>	<i>45 233</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSE des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum au-delà du seuil CPAM

MI 3-3-1 - PDSSE Privées - Gardes		Annuel	unique				
MI 3-3-2 - PDSSE Privées - Astreintes		Annuel	unique			366 930	366 930

Arrêté n°2019-18-0087

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
POLYCLINIQUE LA PERGOLA
N°FINESS : 030780548

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **POLYCLINIQUE LA PERGOLA** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **17 024 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 30 780 548
Etablissement POLYCLINIQUE LA PERGOLA

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique				0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Maîtres de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des jugidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTALES MESURES 2							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OSBPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG IO3 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG IO3 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coopération Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	17 024	0	0	17 024
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG IO2 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNEP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance rénale chronique terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTALES MESURES 3							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
SOMME TOTALES MESURES 4							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Âgées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTALES MESURES 5							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	17 024	0	0	17 024
dont pluriannuel	17 024	0	0	17 024
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du panier CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0088

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
HOPITAL PRIVE SAINT-FRANCOIS
N°FINESS : 030781116

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOPITAL PRIVE SAINT-FRANCOIS** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **81 573 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 30 781 116
Etablissement HOPITAL PRIVE SAINT-FRANCOIS

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont : LI		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 1							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	81 573	0	0	81 573
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	27 209	0	-27 209	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRECT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 2							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 3							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Âgées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-0 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 4							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	108 782	0	-27 209	81 573
dont pluriannuel	108 782	0	-27 209	81 573
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0089

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
POLYCLINIQUE SAINT-ODILON
N°FINESS : 030785430

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **POLYCLINIQUE SAINT-ODILON** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **26 600 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 30 785 430
Etablissement POLYCLINIQUE SAINT-ODILON

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-9-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suspendants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 1							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBSEPIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AGT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	26 600	0	0	26 600
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	65 521	0	-65 521	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Geriatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNEP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRICT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 2							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 3							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 4							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	92 121	0	-65 521	26 600
dont pluriannuel	92 121	0	-65 521	26 600
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentant un droit de tirage maximum auprès du anveu CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0090

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CLINIQUE DU VIVARAIS

N°FINESS : 070780168

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE DU VIVARAIS** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **20 216 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances 70 780 168
 Etablissement CLINIQUE DU VIVARAIS

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat (hors CLS)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-10 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Sûrtoissants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 1				0	0	0	0
<i>Credits pharamaceutiques</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	20 216	0	0	20 216
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - CMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance rénale Chronique Terminale - RCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité de coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 2				20 216	0	0	20 216
<i>Credits pharamaceutiques</i>				<i>20 216</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>20 216</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 3				0	0	0	0
<i>Credits pharamaceutiques</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'atudes IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 4				0	0	0	0
<i>Credits pharamaceutiques</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	20 216	0	0	20 216
<i>dont pluriannuel</i>	<i>20 216</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>20 216</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 3				0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0091

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
HOPITAUX PRIVES DROME-ARDECHE (Clinique Pasteur-Clinique générale de Valence)
N°FINESS : 070780424

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOPITAUX PRIVES DROME-ARDECHE (Clinique Pasteur-Clinique générale de Valence)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **109 073 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finiss 70 780 424
 Etablissement HOPITAUX PRIVES DROME-ARDECHE (Clinique Pasteur-Clinique générale de Valence)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1	
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLL		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-2-12 - Centrais locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0	
SOUS-TITRE Mesures 2								
<i>Credit plurimodal</i>								
<i>Credit annuel</i>								
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-1-10 - Experimentation QBEPEBIA		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	81 573	0	0	81 573	
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	25 548	0	1 952	27 500	
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-12 - Carènes Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-12 - Carènes Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-19 - PNPSP - structures regionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-7-1 - poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0	
SOUS-TITRE Mesures 3								
<i>Credit plurimodal</i>								
<i>Credit annuel</i>								
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 3-3-1 - POSES Privées - Gardes *				0	0	0	0	
MI 3-3-2 - POSES Privées - Astreintes*				0	0	0	0	
MI 3-3-3 - MIG S01 - POSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
SOUS-TITRE Mesures 4								
<i>Credit plurimodal</i>								
<i>Credit annuel</i>								
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-1-2 - Accueil à la réhabilitation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - ENT		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0	
SOUS-TITRE Mesures 5								
<i>Credit plurimodal</i>								
<i>Credit annuel</i>								
				Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	107 121	0	1 952	109 073
				<i>dont pluriannuel</i>	<i>107 121</i>	<i>0</i>	<i>1 952</i>	<i>109 073</i>
				<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la POSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du gueur CPAM

MI 3-3-1 - POSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	103 737	103 737
MI 3-3-2 - POSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	448 470	448 470
						542 207	542 207

Arrêté n°2019-18-0092

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CMC TRONQUIERES

N°FINESS : 150780732

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CMC TRONQUIERES** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **60 293 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances **150 780 732**
Etablissement **CMC TRONQUIERES**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pair		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 1							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-8 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Regionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	60 293	0	0	60 293
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	44 992	0	-44 992	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carenas Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 2							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSes Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSes Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSes publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 3							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Ecoles Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études (DE de Haute-Savoie)		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 4							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				105 285	0	-44 992	60 293
<i>dont pluriannuel</i>				<i>105 285</i>	<i>0</i>	<i>-44 992</i>	<i>60 293</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSes des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum au titre du versement CPAM

MI 3-1-1 - PDSes Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	103 737	103 737
MI 3-1-1 - PDSes Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	33 975	33 975
				137 712	0	137 712	137 712

Arrêté n°2019-18-0093

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CLINIQUE LA PARISIÈRE

N°FINESS : 260000260

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE LA PARISIÈRE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **23 762 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finans 260 000 260
Etablissement CLINIQUE LA PARISIÈRE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SERIES TOTAL MESURE 1 Crédits pluriannuels Crédits annuels							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation DIBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	23 762	0	0	23 762
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carantés Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRICT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SERIES TOTAL MESURE 2 Crédits pluriannuels Crédits annuels				23 762	0	0	23 762
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SERIES TOTAL MESURE 3 Crédits pluriannuels Crédits annuels							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-1 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SERIES TOTAL MESURE 4 Crédits pluriannuels Crédits annuels							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	23 762	0	0	23 762
dont pluriannuel	23 762	0	0	23 762
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du panier CPAM

MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0094

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CLINIQUE KENNEDY

N°FINESS : 260003017

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE KENNEDY** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **17 024 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 260 003 017
Etablissement CLINIQUE KENNEDY

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat avec CUS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attendants		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-9-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMMAIRES							
Crédits planifiés							
Crédits annuels							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBERPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	17 024	0	0	17 024
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNIIP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - CMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Annuel	unique	0	0	0	0
SOMMAIRES							
Crédits planifiés							
Crédits annuels							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publiques		Pluriannuel	12^{èmes}	0	0	0	0
SOMMAIRES							
Crédits planifiés							
Crédits annuels							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMMAIRES							
Crédits planifiés							
Crédits annuels							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	17 024	0	0	17 024
<i>dont pluriannuel</i>	<i>17 024</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>17 024</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum au titre du dossier CPAM

MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	203 850	203 850
SOMMAIRES							
Crédits planifiés							
Crédits annuels							

Arrêté n°2019-18-0095

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CLINIQUE DES COTES-DU-RHONE
N°FINESS : 380020123

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE DES COTES-DU-RHONE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **102 981 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess **380 020 123**
Etablissement **CLINIQUE DES COTES-DU-RHONE**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1:2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLJ		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRICT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	102 981	0	0	102 981
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comités		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				102 981	0	0	102 981
<i>dont pluriannuel</i>				<i>102 981</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>102 981</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du niveau CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	74 745	74 745

Arrêté n°2019-18-0096

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CLINIQUE SAINT-VINCENT-DE-PAUL (Bourgoin-Jallieu)
N°FINESS : 380780197

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE SAINT-VINCENT-DE-PAUL (Bourgoin-Jallieu)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **58 628 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances 380 780 197
 Etablissement CLINIQUE SAINT-VINCENT-DE-PAUL (Bourgoin-Jallieu)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1	
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CL3		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modalisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0	
SOMME TOTALES MISSION 1								
SOMME TOTALES MISSION 2								
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-1-10 - Expérimentation QBEPE2IA		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-2 - MIG IO3 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-3 - MIG IO3 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	17 378	0	0	17 378	
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	24 406	0	16 844	41 250	
MI 2-3-8 - MIG IO2 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRTC		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0	
SOMME TOTALES MISSION 3								
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes *				0	0	0	0	
MI 3-3-1 - PDSes Privées - Astreintes *				0	0	0	0	
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSes publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
SOMME TOTALES MISSION 4								
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-8 - ex-AC - investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0	
SOMME TOTALES MISSION 5								
				Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	41 784	0	16 844	58 628
				<i>dont pluriannuel</i>	<i>41 784</i>	<i>0</i>	<i>16 844</i>	<i>58 628</i>
				<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
*Les montants relatifs à la PDSes des établissements privés figurant pour information car ils représentent un trait de tirage maximum au titre du genre CPAM								
MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 3-3-1 - PDSes Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	271 300	271 300	
SOMME TOTALES MISSION 6								

Arrêté n°2019-18-0097

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
NOUVELLE CLINIQUE DE CHARTREUSE
N°FINESS : 380780288

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **NOUVELLE CLINIQUE DE CHARTREUSE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **24 117 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 380 780 288
Etablissement NOUVELLE CLINIQUE DE CHARTREUSE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et d'accompagnement dont CCL		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Cercles Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMMAIRES							
SOMMAIRE MISSION 2							
<i>Credité pluriannuel</i>							
<i>Credité annuel</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	24 117	0	0	24 117
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - P.N.S.P. - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRTC		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMMAIRES							
SOMMAIRE MISSION 3							
<i>Credité pluriannuel</i>							
<i>Credité annuel</i>							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - P.DSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - P.DSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - P.DSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOMMAIRES							
SOMMAIRE MISSION 4							
<i>Credité pluriannuel</i>							
<i>Credité annuel</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - ENT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	24 117	0	0	24 117
dont pluriannuel	24 117	0	0	24 117
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la P.DSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - P.DSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - P.DSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0098

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CLINIQUE DES CEDRES
N°FINESS : 380785956

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE DES CEDRES** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **83 182 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess **380 785 956**
Etablissement **CLINIQUE DES CEDRES**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat - sont CL3		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc-Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Subsidants		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de téléasent, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Regionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	55 682	0	0	55 682
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	25 548	0	1 952	27 500
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carenas Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
				81 230	0	1 952	83 182
				81 230	0	1 952	83 182
				0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agees		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-2 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MESURES 4							
Credits pluriannuels							
Credits annuels							
				81 230	0	1 952	83 182
				81 230	0	1 952	83 182
				0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du budget CPAM

MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	414 495	414 495	414 495

Arrêté n°2019-18-0099

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CLINIQUE BELLEDONNE
N°FINESS : 380786442

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE BELLEDONNE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **185 217 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances 380 786 442
 Etablissement CLINIQUE BELLEDONNE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CUS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modalisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTALE MISSIONS 1							
<i>Credits programmés</i>							
<i>Credits annulés</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation QBEPEdIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	65 613	0	0	65 613
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	47 507	0	21 143	68 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-18 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTALE MISSIONS 2				113 220	0	21 143	134 363
<i>Credits programmés</i>				113 220	0	21 143	134 363
<i>Credits annulés</i>				0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privés - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privés - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
SOMME TOTALE MISSIONS 3				0	0	0	0
<i>Credits programmés</i>				0	0	0	0
<i>Credits annulés</i>				0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la labellisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	50 854	0	0	50 854
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des ZHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTALE MISSIONS 4				50 854	0	0	50 854
<i>Credits programmés</i>				50 854	0	0	50 854
<i>Credits annulés</i>				0	0	0	0

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	164 074	0	21 143	185 217
<i>dont pluriannuel</i>	<i>164 074</i>	<i>0</i>	<i>21 143</i>	<i>185 217</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum au sein du panier CPAM

MI 3-3-1 - PDES Privés - Gardes		Annuel	unique	0	0	414 348	414 348
MI 3-3-2 - PDES Privés - Astreintes		Annuel	unique	0	0	373 725	373 725
SOMME TOTALE MISSIONS 3						788 073	788 073

Arrêté n°2019-18-0100

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
HOPITAL PRIVE DE LA LOIRE
N°FINESS : 420011413

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOPITAL PRIVE DE LA LOIRE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **143 648 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances 420 011 413
Etablissement HOPITAL PRIVE DE LA LOIRE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique				
MI 1-2-12 - Centres Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique				
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique				
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique				
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modalisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique				
COLLE-TOTAL REGION 1				0	0	0	0
COLLE-TOTAL REGION 2				64 727	0	68 750	133 477
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique				
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique				
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique				
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique				
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	64 727	0	0	64 727
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	68 750	68 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique				
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique				
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique				
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique				
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique				
COLLE-TOTAL REGION 3				64 727	0	68 750	133 477
COLLE-TOTAL REGION 4				0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique				
MI 3-1-1 - PDESE Privées - Gardes *							
MI 3-1-2 - PDESE Privées - Astreintes *							
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDESE publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
COLLE-TOTAL REGION 5				0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique				
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique				
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique				
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique				
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique				
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	10 171	0	0	10 171
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique				
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique				
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique				
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique				
MI 4-3-3 - Allocation d'actes IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique				
COLLE-TOTAL REGION 6				10 171	0	0	10 171

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	74 898	0	68 750	143 648
<i>dont pluriannuel</i>	<i>74 898</i>	<i>0</i>	<i>68 750</i>	<i>143 648</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDESE des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDESE Privées - Gardes		Annuel	unique			414 948	414 948
MI 3-3-2 - PDESE Privées - Astreintes		Annuel	unique			339 750	339 750
COLLE-TOTAL REGION 7				0	0	754 698	754 698

Arrêté n°2019-18-0101

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CLINIQUE DU PARC (Saint-Priest-en-Jarez)
N°FINESS : 420780504

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE DU PARC (Saint-Priest-en-Jarez)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **36 176 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 420 780 504
 Etablissement CLINIQUE DU PARC (Saint-Priest-en-Jarez)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-13 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 1							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
<i>Credits totaux</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation CBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Regionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	36 176	0	0	36 176
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRECT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 2							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
<i>Credits totaux</i>							
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSes publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 3							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
<i>Credits totaux</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EVIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études (DE de Haute-Savoie)		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 4							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
<i>Credits totaux</i>							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	36 176	0	0	36 176
<i>dont pluriannuel</i>	<i>36 176</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>36 176</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSes des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum au-delà du seuil CPAM

MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	210 645	210 645
SOUS-TOTAL MISSION 3						
<i>Credits pluriannuels</i>						
<i>Credits annuels</i>						
<i>Credits totaux</i>						

Arrêté n°2019-18-0102

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CLINIQUE DU RENAISON
N°FINESS : 420782310

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE DU RENAISON** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **30 856 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 420 782 310
Etablissement CLINIQUE DU RENAISON

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Pair		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL Mesures 1							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	30 856	0	0	30 856
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - (RCT)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL Mesures 2							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
SOMME TOTAL Mesures 3							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL Mesures 4							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				30 856	0	0	30 856
				<i>dont pluriannuel</i>	0	0	30 856
				<i>dont annuel</i>	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum qu'après du aveur CPAM

MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	244 620	244 620
				0	0	244 620	244 620

Arrêté n°2019-18-0103

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CLINIQUE BON SECOURS
N°FINESS : 430000109

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE BON SECOURS** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **18 088 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances **430 000 109**
Etablissement **CLINIQUE BON SECOURS**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-10 - Actions de soutien et partenariat dont CLJ		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 2							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	18 088	0	0	18 088
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 3							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 4							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Âgées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 5							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	18 088	0	0	18 088
dont pluriannuel	18 088	0	0	18 088
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du aveur CPAIM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0104

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
POLE SANTE REPUBLIQUE
N°FINESS : 630780211

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **POLE SANTE REPUBLIQUE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **114 823 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances 630 780 211
 Etablissement POLE SANTE REPUBLIQUE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-8-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 1							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésoins, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation DBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	114 823	0	0	114 823
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	97 002	0	-97 002	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNPSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 2							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes*				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes*				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 3							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 4							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	211 825	0	-97 002	114 823
dont pluriannuel	211 825	0	-97 002	114 823
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum au titre du anneau C94M

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	103 737	103 737
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	339 750	339 750

Arrêté n°2019-18-0105

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CLINIQUE DE LA PLAINE
N°FINESS : 630780369

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE DE LA PLAINE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **27 664 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 630 780 369
Etablissement CLINIQUE DE LA PLAINE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat - soins GUS		Annuel	unique				0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique				0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique				0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Atterants		Annuel	unique				0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suiviants		Annuel	unique				0
SOMMAIRES							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEODIA		Annuel	unique				0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique				0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique				0
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique				0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}				0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	27 664	0	0	27 664
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique				0
MI 2-3-12 - Carances Ambulancières		Annuel	unique				0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique				0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - RCT		Annuel	unique				0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique				0
SOMMAIRES							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique				0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *							0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *							0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOMMAIRES							
MI 4-1-1 - Plan de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique				0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique				0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique				0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique				0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique				0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique				0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique				0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique				0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique				0
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique				0
SOMMAIRES							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	27 664	0	0	27 664
<i>dont pluriannuel</i>	<i>27 664</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>27 664</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du aveur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique					0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes	Annuel	unique					0

Arrêté n°2019-18-0106

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE
N°FINESS : 630781839

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **131 260 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finss 630 781 839
Etablissement HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLJ		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suspendants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL Mesures 1				0	0	0	0
SOMME TOTAL Mesures 2				0	0	0	0
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation CBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	62 510	0	0	62 510
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	65 503	0	3 247	68 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulanciers		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL Mesures 3				128 013	0	3 247	131 260
SOMME TOTAL Mesures 4				0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astringentes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSes publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOMME TOTAL Mesures 5				0	0	0	0
SOMME TOTAL Mesures 6				0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL Mesures 7				0	0	0	0
SOMME TOTAL Mesures 8				0	0	0	0

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	128 013	0	3 247	131 260
<i>dont pluriannuel</i>	<i>128 013</i>	<i>0</i>	<i>3 247</i>	<i>131 260</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSes des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	207 474	207 474
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astringentes	Annuel	unique	0	0	203 350	203 350
SOMME TOTAL Mesures 9				0	0	410 824

Arrêté n°2019-18-0107

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
HOPITAL PRIVE NATECIA
N°FINESS : 690022959

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOPITAL PRIVE NATECIA** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **153 815 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finss 690 022 959
Etablissement HOPITAL PRIVE NATECIA

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-10 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Travail des Juricongés		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 1				0	0	0	0
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipements Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	16 315	0	0	16 315
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	64 297	0	73 203	137 500
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipements Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 2				80 612	0	73 203	153 815
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>80 612</i>	<i>0</i>	<i>73 203</i>	<i>153 815</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 3				0	0	0	0
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Âgées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipements Médicaux de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 4				0	0	0	0
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	80 612	0	73 203	153 815
<i>dont pluriannuel</i>	<i>80 612</i>	<i>0</i>	<i>73 203</i>	<i>153 815</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du gageur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	311 211	311 211
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	237 825	237 825
SOMME TOTAL				0	0	549 036	549 036

Arrêté n°2019-18-0108

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

HOPITAL PRIVE JEAN MERMOZ

N°FINESS : 690023411

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOPITAL PRIVE JEAN MERMOZ** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **151 175 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances 690 023 411
Etablissement HOPITAL PRIVE JEAN MERMOZ

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-10 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modalisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-9-1 - Promotion de la Santé Mentale - Raspeil des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMMAIRES Mesures 1							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBERPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coopération Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	151 175	0	0	151 175
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PN2P - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - COMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMMAIRES Mesures 2							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOMMAIRES Mesures 3							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Âgées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMMAIRES Mesures 4							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	151 175	0	0	151 175
dont pluriannuel	151 175	0	0	151 175
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du baveur CPAAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	346 545	346 545
SOMMAIRES Mesures 5							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							

Arrêté n°2019-18-0109

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CLINIQUE DU VAL D'OUEST-VENDOME
N°FINESS : 690780358

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE DU VAL D'OUEST-VENDOME** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **563 330 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances : 690 780 358
 Etablissement : CLINIQUE DU VAL D'OUEST-VENDOME

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURE 1				0	0	0	0
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	34 580	0	0	34 580
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	37 934	0	30 816	68 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRECT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURE 2				72 514	0	30 816	103 330
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>72 514</i>	<i>0</i>	<i>30 816</i>	<i>103 330</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSes publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURE 3				0	0	0	0
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	460 000	0	0	460 000
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des ZHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURE 4				460 000	0	0	460 000
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>460 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>460 000</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	532 514	0	30 816	563 330
<i>dont pluriannuel</i>	<i>532 514</i>	<i>0</i>	<i>30 816</i>	<i>563 330</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

* Les montants relatifs à la PDSes des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du niveau CPAM

MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	207 474	207 474
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	237 325	237 325
			460 000	0	444 800	444 800

Arrêté n°2019-18-0110

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CLINIQUE CHARCOT
N°FINESS : 690780366

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE CHARCOT** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **58 520 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances : 690 780 366
 Etablissement : CLINIQUE CHARCOT

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat Jont CLJ		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOLIS TOTAL MISSION 2							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation CBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	58 520	0	0	58 520
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOLIS TOTAL MISSION 2							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOLIS TOTAL MISSION 3							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - inscrite en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOLIS TOTAL MISSION 4							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				58 520	0	0	58 520
<i>dont pluriannuel</i>				<i>58 520</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>58 520</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0111

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
MEDIPOLE LYON-VILLEURBANNE - MEDIPOLE HOPITAL PRIVE (MHP)
N°FINESS : 690041124

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **MEDIPOLE LYON-VILLEURBANNE - MEDIPOLE HOPITAL PRIVE (MHP)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **80 686 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess **690 041 124**
 Etablissement **MEDIPOLE LYON-VILLEURBANNE - MEDIPOLE HOPITAL PRIVE (MHP)**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat Joint CL3		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-11 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMMAIRE MISSION 2							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télé santé, notamment télé médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation DBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	80 686	0	0	80 686
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNIP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Equipes mobiles d'infectologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Annuel	unique	0	0	0	0
SOMMAIRE MISSION 3							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOMMAIRE MISSION 4							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation Parkinson en direction des SHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-7 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	80 686	0	0	80 686
<i>dont pluriannuel</i>	<i>80 686</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>80 686</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	207 474	207 474
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	679 500	679 500

Arrêté n°2019-18-0112

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
POLYCLINIQUE LYON-NORD (Rillieux)
N°FINESS : 690780390

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **POLYCLINIQUE LYON-NORD (Rillieux)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **31 033 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 690 780 390
 Etablissement POLYCLINIQUE LYON-NORD (Rillieux)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Peirs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des bénéficiaires		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSIONS 1							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation QBEPEdIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	31 033	0	0	31 033
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAVU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulanciers		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSIONS 2				31 033	0	0	31 033
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSIONS 3							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études (DE de Haute-Savoie)		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSIONS 4							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				31 033	0	0	31 033
				dont pluriannuel	31 033	0	31 033
				dont annuel	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAAM

MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	103 737	103 737
MI 3-3-1 - PDES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	278 595	278 595
						382 332	382 332

Arrêté n°2019-18-0113

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CLINIQUE DE LA SAUVEGARDE

N°FINESS : 690780648

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE DE LA SAUVEGARDE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **62 066 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess **690 780 648**
Etablissement **CLINIQUE DE LA SAUVEGARDE**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
Séries totales Mission 1							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	62 066	0	0	62 066
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
Séries totales Mission 2							
<i>Credits pluriannuels</i>				62 066	0	0	62 066
<i>Credits annuels</i>				62 066	0	0	62 066
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes*				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
Séries totales Mission 3							
<i>Credits pluriannuels</i>				0	0	0	0
<i>Credits annuels</i>				0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Âgées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
Séries totales Mission 4							
<i>Credits pluriannuels</i>				0	0	0	0
<i>Credits annuels</i>				0	0	0	0

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	62 066	0	0	62 066
<i>dont pluriannuel</i>	<i>62 066</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>62 066</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	207 474	207 474
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	509 625	509 625
				0	0	717 099	717 099

Arrêté n°2019-18-0114

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
HOPITAL PRIVE DE L'EST LYONNAIS (HPEL)
N°FINESS : 690780655

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOPITAL PRIVE DE L'EST LYONNAIS (HPEL)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **16 670 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess **690 780 655**
 Etablissement **HOPITAL PRIVE DE L'EST LYONNAIS (HPEL)**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-1 - Actions de soutien et partenariat dont CLP		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santa Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suspendus		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTALES MESURES 1							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	16 670	0	0	16 670
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTALES MESURES 2							
Crédits pluriannuels				16 670	0	0	16 670
Crédits annuels				0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOMME TOTALES MESURES 3							
Crédits pluriannuels				0	0	0	0
Crédits annuels				0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études (DE de Haute-Savoie)		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTALES MESURES 4							
Crédits pluriannuels				0	0	0	0
Crédits annuels				0	0	0	0

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	16 670	0	0	16 670
<i>dont pluriannuel</i>	<i>16 670</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>16 670</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du gageur CPAJ

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	237 825	237 825
SOMME TOTALES MESURES 5							
Crédits pluriannuels				0	0	0	0
Crédits annuels				0	0	237 825	237 825

Arrêté n°2019-18-0115

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CLINIQUE TRENEL

N°FINESS : 690780663

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE TRENEL** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **41 230 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 690 780 663
Etablissement CLINIQUE TRENEL

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-9-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 1							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPSEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	41 230	0	0	41 230
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA	Equipes mobiles d'infectiologie Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 2				41 230	0	0	41 230
<i>Credits pluriannuels</i>				41 230	0	0	41 230
<i>Credits annuels</i>				0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PSDA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PSDA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes*				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 3				0	0	0	0
<i>Credits pluriannuels</i>				0	0	0	0
<i>Credits annuels</i>				0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 4				0	0	0	0
<i>Credits pluriannuels</i>				0	0	0	0
<i>Credits annuels</i>				0	0	0	0

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	41 230	0	0	41 230
dont pluriannuel	41 230	0	0	41 230
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	135 900	135 900
SOUS-TOTAL MISSION 5				0	0	135 900	135 900

Arrêté n°2019-18-0116

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
INFIRMERIE PROTESTANTE
N°FINESS : 690793468

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **INFIRMERIE PROTESTANTE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **78 026 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess **690 793 468**
 Etablissement **INFIRMERIE PROTESTANTE**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURE 1				0	0	0	0
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBERPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - ACTION en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	78 026	0	0	78 026
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - ICT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURE 2				78 026	0	0	78 026
<i>Credits pluriannuels</i>				78 026	0	0	78 026
<i>Credits annuels</i>				0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDESES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDESES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDESES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURE 3				0	0	0	0
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-3-3 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURE 4				0	0	0	0
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				78 026	0	0	78 026
<i>dont pluriannuel</i>				78 026	0	0	78 026
<i>dont annuel</i>				0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDESES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum au profit du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDESES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	207 474	207 474
MI 3-3-2 - PDESES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	271 800	271 800
				0	0	479 274	479 274

Arrêté n°2019-18-0117

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
POLYCLINIQUE DU BEAUJOLAIS
N°FINESS : 690807367

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **POLYCLINIQUE DU BEAUJOLAIS** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **66 070 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 690 807 367
Etablissement POLYCLINIQUE DU BEAUJOLAIS

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modalisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MISSION 1							
Credits pluriannuels							
Credits annuels							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEBIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	38 570	0	0	38 570
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	4 328	0	23 172	27 500
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité de coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MISSION 2							
Credits pluriannuels				42 898	0	23 172	66 070
Credits annuels				42 898	0	23 172	66 070
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astringentes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
SOMME TOTAL MISSION 3							
Credits pluriannuels							
Credits annuels							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Âgées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MISSION 4							
Credits pluriannuels							
Credits annuels							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	42 898	0	23 172	66 070
dont pluriannuel	42 898	0	23 172	66 070
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astringentes	Annuel	unique	0	0	346 545
			0	0	346 545

Arrêté n°2019-18-0118

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
HOPITAL PRIVE MEDIPOLE DE SAVOIE
N°FINESS : 730004298

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOPITAL PRIVE MEDIPOLE DE SAVOIE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **103 296 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances **730 004 298**
 Etablissement **HOPITAL PRIVE MEDIPOLE DE SAVOIE**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat 3097 CL3		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-11 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modalisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 2							
<i>Credits phinancés</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	103 296	0	0	103 296
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-13 - PNPP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 3							
<i>Credits phinancés</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 4							
<i>Credits phinancés</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agees		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 4							
<i>Credits phinancés</i>							
<i>Credits annuels</i>							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	103 296	0	0	103 296
<i>dont pluriannuel</i>	<i>103 296</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>103 296</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-3 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	271 800	271 800
SOUS-TOTAL MISSION 3							
<i>Credits phinancés</i>							
<i>Credits annuels</i>							

Arrêté n°2019-18-0119

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
HOPITAL PRIVE PAYS-DE-SAVOIE
N°FINESS : 740014345

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOPITAL PRIVE PAYS-DE-SAVOIE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **65 626 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 740 014 345
Etablissement HOPITAL PRIVE PAYS-DE-SAVOIE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CL3		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modalisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Solidaires		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 1							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	38 126	0	0	38 126
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	27 500	27 500
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Centres Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRTC		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 2				38 126	0	27 500	65 626
<i>Credits pluriannuels</i>				38 126	0	27 500	65 626
<i>Credits annuels</i>				0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 3							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 4							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	38 126	0	27 500	65 626
dont pluriannuel	38 126	0	27 500	65 626
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum au profit du groupement CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	448 470	448 470
						448 470

Arrêté n°2019-18-0120

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CLINIQUE D'ARGONAY
N°FINESS : 740780416

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE D'ARGONAY** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **43 269 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 740 780 416
Etablissement CLINIQUE D'ARGONAY

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modalisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotions de la Santé Mentale - Rappel des Suspendus		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME FINANC. Mesures 1							
<i>Credits pharmaceutiques</i>							
<i>Credits communaux</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	43 269	0	0	43 269
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulanciers		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME FINANC. Mesures 2				43 269	0	0	43 269
<i>Credits pharmaceutiques</i>				43 269	0	0	43 269
<i>Credits communaux</i>				0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
SOMME FINANC. Mesures 3							
<i>Credits pharmaceutiques</i>							
<i>Credits communaux</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME FINANC. Mesures 4							
<i>Credits pharmaceutiques</i>							
<i>Credits communaux</i>							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				43 269	0	0	43 269
<i>dont pluriannuel</i>				<i>43 269</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>43 269</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0121

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CLINIQUE GENERALE
N°FINESS : 740780424

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE GENERALE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **81 586 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances **740 780 242**
 Etablissement **CLINIQUE GENERALE**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MISSION 1							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	54 086	0	0	54 086
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	27 500	27 500
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carenas Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Renale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MISSION 2				54 086	0	27 500	81 586
<i>Credits pluriannuels</i>				54 086	0	27 500	81 586
<i>Credits annuels</i>				0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOMME TOTAL MISSION 3				0	0	0	0
<i>Credits pluriannuels</i>				0	0	0	0
<i>Credits annuels</i>				0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MISSION 4				0	0	0	0
<i>Credits pluriannuels</i>				0	0	0	0
<i>Credits annuels</i>				0	0	0	0

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	54 086	0	27 500	81 586
<i>dont pluriannuel</i>	<i>54 086</i>	<i>0</i>	<i>27 500</i>	<i>81 586</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	346 545	346 545
SOMME TOTAL MISSION 3				0	0	346 545

Arrêté n°2019-18-0123

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
ARTIC 42 UDM ENTRAINEMENT HAD DP
N°FINESS : 420789968

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **ARTIC 42 UDM ENTRAINEMENT HAD DP** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **0 euro** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess : 420 789 968
 Etablissement : ARTIC 42 UDM ENTRAINEMENT HAD DP

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat sont CLO		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Sujicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
Sous-total				0	0	0	0
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBERPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	12 735	0	-12 735	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
Sous-total				12 735	0	-12 735	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
Sous-total				0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la labilisation et à la certification des comotes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-2 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - ENT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Allotement d'Atudes IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
Sous-total				0	0	0	0
Sous-total				12 735	0	-12 735	0
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				12 735	0	-12 735	0
dont pluriannuel				12 735	0	-12 735	0
dont annuel				0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurant pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du niveau CPAM

MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0124

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CALYDIAL - IRIGNY
N°FINESS : 690024773

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CALYDIAL - IRIGNY** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **0 euro** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess **690 024 773**
 Etablissement **CALYDIAL - IRIGNY**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont TUS		Annuel	unique				0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique				0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique				0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique				0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suspendants		Annuel	unique				0
SOMME TOTAL MESURES 2							
<i>Capacité planifiée</i>							
<i>Capacité consommée</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation DBEPDIA		Annuel	unique				0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique				0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de soins en Cancérologie		Annuel	unique				0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique				0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	41 304	0	-41 304	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique				0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique				0
MI 2-3-19 - PNP3 - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique				0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique				0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique				0
SOMME TOTAL MESURES 3							
<i>Capacité planifiée</i>							
<i>Capacité consommée</i>							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique				0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes *							0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes *							0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 4							
<i>Capacité planifiée</i>							
<i>Capacité consommée</i>							
MI 4-2-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique				0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique				0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique				0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique				0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique				0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation par l'inson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Âgées		Annuel	unique				0
MI 4-3-3 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique				0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMIT		Annuel	unique				0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique				0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique				0
SOMME TOTAL MESURES 5							
<i>Capacité planifiée</i>							
<i>Capacité consommée</i>							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				41 304	0	-41 304	0
<i>dont pluriannuel</i>				<i>41 304</i>	<i>0</i>	<i>-41 304</i>	<i>0</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum au vu du principe CPAM

MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique				0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique				0

Arrêté n°2019-18-0125

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
NEPHROCARE-TASSIN-CHARCOT
N°FINESS : 690780499

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **NEPHROCARE-TASSIN-CHARCOT** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **0 euro** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finss 690 780 499
Etablissement NEPHROCARE-TASSIN-CHARCOT

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1	
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat sont 0,3		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Sollicitants		Annuel	unique	0	0	0	0	
CHIFFRES TOTALS MESURES 2								
Crédits pluriannuels								
Crédits annuels								
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-1-10 - Expérimentation DBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	14 858	0	-14 858	0	
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0	
CHIFFRES TOTALS MESURES 3								
Crédits pluriannuels								
Crédits annuels								
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0	
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0	
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
CHIFFRES TOTALS MESURES 4								
Crédits pluriannuels								
Crédits annuels								
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - inscrite en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-3-3 - ex-AC - investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-3-3 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-3-3 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-5-3 - Allocation d'actes IDE de Haute-Santé		Annuel	unique	0	0	0	0	
				Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	14 858	0	-14 858	0
				<i>dont pluriannuel</i>	14 858	0	-14 858	0
				<i>dont annuel</i>	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un trait de tirage maximum auprès du niveau CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0126

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
HAD HAUTE-SAVOIE-SUD
N°FINESS : 740010475

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HAD HAUTE-SAVOIE-SUD** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **0 euro** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess **740 010 475**
Etablissement **HAD HAUTE-SAVOIE-SUD**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santa Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-9-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTALES MESURES 1							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OSEPSOIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG IO3 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG IO3 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	41 304	0	-41 304	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG IO2 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNIP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - (RCT)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTALES MESURES 2							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOMME TOTALES MESURES 3							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la réhabilitation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études DE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTALES MESURES 4							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				41 304	0	-41 304	0
<i>dont pluriannuel</i>				<i>41 304</i>	<i>0</i>	<i>-41 304</i>	<i>0</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un fruit de risque maximum auprès du payeur (CPAM)

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté N° 2019-21-0051

Relatif au renouvellement d'autorisation du dépôt de sang de la Clinique du Vivarais (07)

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le Code de Santé Publique, titre II Livre II de la première partie et notamment ses articles L.1221.10, R.1221-5, R.1221-19 à 21 et R.1222-23 et D.1223-27 ;
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 relatif aux conditions d'autorisations des dépôts de sang pris en application des articles R. 1221-20-1 et R. 1221-20-3 ;
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant le modèle type de convention entre un établissement de santé et l'établissement de transfusion sanguine référent pour l'établissement d'un dépôt de sang ;
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 relatif à la liste des matériels des dépôts de sang prévus à l'article R.1221-20-4 ;
- Vu l'arrêté du 15 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 3 décembre 2007 relatif aux qualifications de certains personnels des dépôts de sang ;
- Vu la circulaire DGS/DHOS/AFSSAPS n° 03/582 du 15 décembre 2003 relative à l'acte transfusionnel ;
- Vu la décision du 10 juillet 2018 définissant les principes de bonnes pratiques prévues à l'article L.1222-12 du Code de la Santé Publique ;
- Considérant la décision de l'Établissement Français du Sang n°2018-001R du 11 avril 2018 fixant le schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Considérant la décision de l'Établissement Français du Sang n°2019-002R du 19 février 2019 modifiant la décision n°2018-001R du 11 avril 2018 ;
- Considérant la convention entre le Directeur de l'Établissement Français du Sang Auvergne-Rhône-Alpes et le Directeur de la Clinique du Vivarais signée le 20 décembre 2018 ;
- Considérant l'arrêté n°09-RA-568 du 28 août 2009 portant autorisation d'un dépôt de sang à la Clinique du Vivarais (07) ;
- Considérant la décision n°2014-2050 du 15 juillet 2014 relative au renouvellement d'autorisation du dépôt de produits sanguins labiles de la Clinique du Vivarais (07) ;
- Considérant la demande du Directeur de la Clinique du Vivarais accompagnée d'un dossier de demande de renouvellement du dépôt de sang, reçu le 11 mars 2019 ;
- Considérant l'avis favorable du Président de l'Établissement Français du Sang en date du 17 mai 2019 ;
- Considérant l'avis favorable du Coordonnateur Régional d'Hémovigilance et de sécurité transfusionnelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 15 avril 2019 ;

.../...

ARRETE

Article 1 :

L'autorisation de gérer un dépôt de sang est renouvelée à la Clinique du Vivarais : 55, rue Georges Couderc – BP 126 – 07200 AUBENAS.

Le dépôt de sang est localisé au sein de la Clinique du Vivarais, en salle de réveil.

Article 2 :

Dans le cadre du renouvellement de cette autorisation, la Clinique du Vivarais exerce, dans le strict respect de la convention la liant à l'Établissement Français du Sang Auvergne-Rhône-Alpes, une activité de :

- **dépôt d'urgence** au sens de l'article D.1221-20 du Code de la santé publique, à savoir la conservation de concentrés de globules rouges de groupe O distribués par l'établissement de transfusion référent pour les délivrer en urgence vitale à des patients hospitalisés à la Clinique du Vivarais.

Article 3 :

La présente autorisation est accordée pour une durée de cinq ans. Elle peut être révisée en fonction de l'évolution des besoins, des évaluations régulières ou en cas de dysfonctionnement compromettant la sécurité transfusionnelle ou de nature à mettre en danger la sécurité des patients.

Elle deviendra caduque en cas de dénonciation de la convention précitée.

Article 4 :

Toute modification relative à un changement de catégorie de dépôt ou à un changement de locaux est soumise à autorisation après demande écrite de l'établissement.

Les modifications relatives au changement du responsable ou du matériel sont soumises à déclaration, au plus tard dans le mois suivant les modifications.

Article 5 :

Un recours hiérarchique contre cette décision peut, dans les deux mois de sa notification, être formé par tout intéressé auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision aux intéressés ou de sa publication pour les tiers. Un recours gracieux peut également être formulé dans les deux mois suivant la notification de cette décision.

Article 6 :

Le Directeur de l'Offre de Soins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 03 juin 2019

Par Délégation,
Le Directeur général adjoint

Signé
Serge Morais

Arrêté N° 2019-21-0052

Relatif au renouvellement d'autorisation du dépôt de sang du Centre Hospitalier Pierre Bazin de Voiron (38)

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le Code de Santé Publique, titre II Livre II de la première partie et notamment ses articles L.1221.10, R.1221-5, R.1221-19 à 21 et R.1222-23 et D.1223-27 ;
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 relatif aux conditions d'autorisations des dépôts de sang pris en application des articles R. 1221-20-1 et R. 1221-20-3 ;
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant le modèle type de convention entre un établissement de santé et l'établissement de transfusion sanguine référent pour l'établissement d'un dépôt de sang ;
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 relatif à la liste des matériels des dépôts de sang prévus à l'article R.1221-20-4 ;
- Vu l'arrêté du 15 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 3 décembre 2007 relatif aux qualifications de certains personnels des dépôts de sang ;
- Vu la circulaire DGS/DHOS/AFSSAPS n° 03/582 du 15 décembre 2003 relative à l'acte transfusionnel ;
- Vu la décision du 10 juillet 2018 définissant les principes de bonnes pratiques prévues à l'article L.1222-12 du Code de la Santé Publique ;
- Considérant la décision de l'Établissement Français du Sang n°2018-001R du 11 avril 2018 fixant le schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Considérant la décision de l'Établissement Français du Sang n°2019-002R du 19 février 2019 modifiant la décision n°2018-001R du 11 avril 2018 ;
- Considérant la convention entre le Directeur de l'Établissement Français du Sang Auvergne-Rhône-Alpes et la Directrice du Centre Hospitalier Pierre Bazin de Voiron (38) signée le 15 février 2019 ;
- Considérant l'arrêté n° 09-RA-572 du 29 août 2009 portant autorisation d'un dépôt de sang au centre Hospitalier de Voiron (38) ;
- Considérant la décision n° 2014-1778 du 26 juin 2014 relative au renouvellement d'autorisation du dépôt de produits sanguins labiles du Centre Hospitalier de Voiron (38) ;
- Considérant la demande de la Directrice du Centre Hospitalier du Centre Hospitalier Pierre Bazin de Voiron (38) accompagnée d'un dossier de demande de renouvellement du dépôt de sang, reçus le 04 mars 2019 ;
- Considérant l'avis favorable du Président de l'Établissement Français du Sang en date du 17 mai 2019 ;
- Considérant l'avis favorable du Coordonnateur Régional d'Hémovigilance et de sécurité transfusionnelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 21 mai 2019 ;

.../...

ARRETE

Article 1 :

L'autorisation de gérer un dépôt de sang est renouvelée au Centre Hospitalier Pierre Bazin de Voiron, 14 route des Gorges, B.P. 208, 38506 VOIRON CEDEX.

Le dépôt de sang est localisé au laboratoire de Biologie Médicale, bâtiment A du Centre Hospitalier Pierre Bazin de Voiron (38).

Article 2 :

Dans le cadre du renouvellement de cette autorisation, le Centre Hospitalier Pierre Bazin de Voiron (38) exerce, dans le strict respect de la convention le liant à l'Établissement Français du Sang Auvergne-Rhône-Alpes, une activité de :

- **dépôt de délivrance** au sens de l'article D.1221-20 du Code de la santé publique, à savoir la conservation de produits sanguins labiles distribués par l'établissement de transfusion référent pour les délivrer à un patient hospitalisé au Centre Hospitalier Pierre Bazin de Voiron (38).

Article 3 :

La présente autorisation est accordée pour une durée de cinq ans. Elle peut être révisée en fonction de l'évolution des besoins, des évaluations régulières ou en cas de dysfonctionnement compromettant la sécurité transfusionnelle ou de nature à mettre en danger la sécurité des patients.

Elle deviendra caduque en cas de dénonciation de la convention précitée.

Article 4 :

Toute modification relative à un changement de catégorie de dépôt ou à un changement de locaux est soumise à autorisation après demande écrite de l'établissement.

Les modifications relatives au changement du responsable ou du matériel sont soumises à déclaration, au plus tard dans le mois suivant les modifications.

Article 5 :

Un recours hiérarchique contre cette décision peut, dans les deux mois de sa notification, être formé par tout intéressé auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision aux intéressés ou de sa publication pour les tiers. Un recours gracieux peut également être formulé dans les deux mois suivant la notification de cette décision.

Article 6 :

Le Directeur de l'Offre de Soins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 29 MAI 2019

Par délégation,

Le Directeur général adjoint

Signé

Serge Morais

Arrêté N° 2019-21-0054

Relatif au renouvellement d'autorisation du dépôt de sang de la Clinique Convert (01)

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le Code de Santé Publique, titre II Livre II de la première partie et notamment ses articles L.1221.10, R.1221-5, R.1221-19 à 21 et R.1222-23 et D.1223-27 ;
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 relatif aux conditions d'autorisations des dépôts de sang pris en application des articles R. 1221-20-1 et R. 1221-20-3 ;
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant le modèle type de convention entre un établissement de santé et l'établissement de transfusion sanguine référent pour l'établissement d'un dépôt de sang ;
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 relatif à la liste des matériels des dépôts de sang prévus à l'article R.1221-20-4 ;
- Vu l'arrêté du 15 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 3 décembre 2007 relatif aux qualifications de certains personnels des dépôts de sang ;
- Vu la circulaire DGS/DHOS/AFSSAPS n° 03/582 du 15 décembre 2003 relative à l'acte transfusionnel ;
- Vu la décision du 10 juillet 2018 définissant les principes de bonnes pratiques prévues à l'article L.1222-12 du Code de la Santé Publique ;
- Considérant la décision de l'Établissement Français du Sang n°2018-001R du 11 avril 2018 fixant le schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Considérant la décision de l'Établissement Français du Sang n°2019-002R du 19 février 2019 modifiant la décision n°2018-001R du 11 avril 2018 ;
- Considérant la convention entre le Directeur de l'Établissement Français du Sang Auvergne-Rhône-Alpes et le Directeur de la Clinique Convert signée le 14 mars 2019 ;
- Considérant l'arrêté n°09-RA-553 du 20 août 2009 portant autorisation d'un dépôt de sang à la Clinique Convert (01) ;
- Considérant la décision n°2014-2054 du 15 juillet 2014 relative au renouvellement d'autorisation du dépôt de produits sanguins labiles de la Clinique Convert (01) ;
- Considérant la demande du Directeur de la Clinique Convert accompagnée d'un dossier de demande de renouvellement du dépôt de sang, reçus le 21 mars 2019 ;
- Considérant l'avis favorable du Président de l'Établissement Français du Sang en date du 17 mai 2019 ;
- Considérant l'avis favorable du Coordonnateur Régional d'Hémovigilance et de sécurité transfusionnelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 15 avril 2019 ;

.../...

ARRETE

Article 1 :

L'autorisation de gérer un dépôt de sang est renouvelée à la Clinique Convert : 62, avenue de Jasseron – BP 132 – 01004 BOURG-EN-BRESSE cedex.

Le dépôt de sang est localisé au sein de la Clinique Convert, au Service de réanimation polyvalente.

Article 2 :

Dans le cadre du renouvellement de cette autorisation, la Clinique Convert exerce, dans le strict respect de la convention la liant à l'Établissement Français du Sang Auvergne-Rhône-Alpes, une activité de :

- **dépôt d'urgence** au sens de l'article D.1221-20 du Code de la santé publique, à savoir la conservation de concentrés de globules rouges de groupe O distribués par l'établissement de transfusion référent pour les délivrer en urgence vitale à des patients hospitalisés à la Clinique Convert.
- **dépôt relais** au sens de l'article D.1221-20 du Code de la santé publique, à savoir la conservation de concentrés de globules rouges délivrés par l'établissement de transfusion sanguine référent en vue de les transférer à un patient hospitalisé à la Clinique Convert.

Article 3 :

La présente autorisation est accordée pour une durée de cinq ans. Elle peut être révisée en fonction de l'évolution des besoins, des évaluations régulières ou en cas de dysfonctionnement compromettant la sécurité transfusionnelle ou de nature à mettre en danger la sécurité des patients.

Elle deviendra caduque en cas de dénonciation de la convention précitée.

Article 4 :

Toute modification relative à un changement de catégorie de dépôt ou à un changement de locaux est soumise à autorisation après demande écrite de l'établissement.

Les modifications relatives au changement du responsable ou du matériel sont soumises à déclaration, au plus tard dans le mois suivant les modifications.

Article 5 :

Un recours hiérarchique contre cette décision peut, dans les deux mois de sa notification, être formé par tout intéressé auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision aux intéressés ou de sa publication pour les tiers. Un recours gracieux peut également être formulé dans les deux mois suivant la notification de cette décision.

Article 6 :

Le Directeur de l'Offre de Soins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 03 juin 2019

Par Délégation,
Le Directeur général adjoint

Signé
Serge Morais

Arrêté N° 2019-21-0055

Relatif au renouvellement d'autorisation du dépôt de sang du Centre Hospitalier de Die (26)

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le Code de Santé Publique, titre II Livre II de la première partie et notamment ses articles L.1221.10, R.1221-5, R.1221-19 à 21 et R.1222-23 et D.1223-27 ;
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 relatif aux conditions d'autorisations des dépôts de sang pris en application des articles R. 1221-20-1 et R. 1221-20-3 ;
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant le modèle type de convention entre un établissement de santé et l'établissement de transfusion sanguine référent pour l'établissement d'un dépôt de sang ;
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 relatif à la liste des matériels des dépôts de sang prévus à l'article R.1221-20-4 ;
- Vu l'arrêté du 15 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 3 décembre 2007 relatif aux qualifications de certains personnels des dépôts de sang ;
- Vu la circulaire DGS/DHOS/AFSSAPS n° 03/582 du 15 décembre 2003 relative à l'acte transfusionnel ;
- Vu la décision du 10 juillet 2018 définissant les principes de bonne pratiques prévues à l'article L.1222-12 du Code de la Santé Publique ;
- Considérant la décision de l'Établissement Français du Sang n°2018-001R du 11 avril 2018 fixant le schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Considérant la décision de l'Établissement Français du Sang n°2019-002R du 19 février 2019 modifiant la décision n°2018-001R du 11 avril 2018 ;
- Considérant la convention entre le Directeur de l'Établissement Français du Sang Auvergne-Rhône-Alpes et le Directeur du Centre Hospitalier de Die signée le 13 mars 2019 ;
- Considérant l'arrêté n°09-RA-567 du 28 août 2009 portant autorisation d'un dépôt de sang au Centre Hospitalier de Die (26) ;
- Considérant la décision n°2014-2417 du 21 juillet 2014 relative au renouvellement d'autorisation et au changement de localisation du dépôt de produits sanguins labiles du Centre Hospitalier de Die (26) ;
- Considérant la demande du Directeur du Centre Hospitalier de Die accompagnée d'un dossier de demande de renouvellement du dépôt de sang, reçus le 19 mars 2019 ;
- Considérant l'avis favorable du Président de l'Établissement Français du Sang en date du 17 mai 2019, sous réserve des points techniques listés ;
- Considérant l'avis favorable du Coordonnateur Régional d'Hémovigilance et de sécurité transfusionnelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 27 mai 2019, sous réserve des points techniques listés ;

.../...

ARRETE

Article 1 :

L'autorisation de gérer un dépôt de sang est renouvelée au Centre Hospitalier de Die : rue Bouvier – 26150 DIE.

Le dépôt de sang est localisé au sein du Centre Hospitalier de Die, au 1^{er} étage (salle de soins rapprochés).

Article 2 :

Dans le cadre du renouvellement de cette autorisation, le Centre Hospitalier de Die exerce, dans le strict respect de la convention le liant à l'Établissement Français du Sang Auvergne-Rhône-Alpes, une activité de :

- **dépôt d'urgence** au sens de l'article D.1221-20 du Code de la santé publique, à savoir la conservation de concentrés de globules rouges de groupe O et de plasmas AB distribués par l'établissement de transfusion référent pour les délivrer en urgence vitale à des patients hospitalisés au Centre Hospitalier de Die.
- **dépôt relais** au sens de l'article D.1221-20 du Code de la santé publique, à savoir la conservation de concentrés de globules rouges délivrés par l'établissement de transfusion sanguine référent en vue de les transférer à un patient hospitalisé au Centre Hospitalier de Die.

Article 3 :

La présente autorisation est accordée pour une durée de cinq ans. Elle peut être révisée en fonction de l'évolution des besoins, des évaluations régulières ou en cas de dysfonctionnement compromettant la sécurité transfusionnelle ou de nature à mettre en danger la sécurité des patients.

Elle deviendra caduque en cas de dénonciation de la convention précitée.

Article 4 :

Toute modification relative à un changement de catégorie de dépôt ou à un changement de locaux est soumise à autorisation après demande écrite de l'établissement.

Les modifications relatives au changement du responsable ou du matériel sont soumises à déclaration, au plus tard dans le mois suivant les modifications.

Article 5 :

Un recours hiérarchique contre cette décision peut, dans les deux mois de sa notification, être formé par tout intéressé auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision aux intéressés ou de sa publication pour les tiers. Un recours gracieux peut également être formulé dans les deux mois suivant la notification de cette décision.

Article 6 :

Le Directeur de l'Offre de Soins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 03 juin 2019

Par Délégation,
Le Directeur général adjoint

Signé
Serge Morais

Arrêté n°2019-09-0027

Portant autorisation de regroupement d'officines de pharmacie

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 août 1942 accordant une licence d'officine à Clermont-Ferrand (63000), 35, rue Blatin, sous le n°63#000145;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 1942, accordant une licence d'officine à Clermont-Ferrand (63000), 7, rue Blatin, sous le n°63#000061;

Vu l'arrêté n° 2019-23-0021 du 2 mai 2019 portant délégation de signature aux directeurs des délégations départementales;

Vu la demande présentée le 15 février 2019 par Mesdames Sophie Ollier et Véronique Aubecq, au nom de la SELARL Pharmacie Natural Concept et Madame Isabelle Lieurade, au nom de l'EURL Pharmacie Lieurade, sises respectivement 35 et 7, rue Blatin à Clermont-Ferrand, tendant à regrouper les deux officines dans cette même commune à l'adresse suivante:29, rue Blatin, 63000 Clermont-Ferrand, enregistrée le 21 février 2019;

Vu l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Auvergne en date du 15 avril 2019

Vu les demandes d'avis à l'USPO Auvergne Rhône-Alpes et à la FSPF Auvergne-Rhône-Alpes, demeurées sans réponse dans le délai imparti de deux mois ;

Considérant que la commune de Clermont-Ferrand où sont situés les emplacements d'origine des officines à regrouper présente un nombre d'officines supérieur aux seuils prévus à l'article L. 5125-4, soit 55 officines pour une population municipale de 142 686 habitants(INSEE 2016);

Considérant que le déplacement des deux officines porte sur une courte distance à l'intérieur du même quartier et dans la même rue (de 30 mètres environ en ce qui concerne la Pharmacie Lieurade, de 120 mètres environ en ce qui concerne la pharmacie Natural Concept;

Considérant en conséquence que la réalisation du regroupement envisagé ne compromet pas l'approvisionnement en médicaments de la population résidente de ce même quartier;

Considérant que les critères d'optimalité de la desserte pharmaceutique énoncés à l'article L5125-3-2 du code de la santé publique sont mis en évidence dans les pièces versées au dossier déposé, à savoir:

- La facilité d'accès à la future pharmacie (visibilité, aménagements piétonniers, desserte par les transports en commun...)
- La conformité des locaux (respect des conditions minimales d'installation prévues aux articles R.5125-8 et 9 du code de la santé publique, accessibilité pour les personnes en situation de handicap, possibilité de réalisation des missions visées à l'article L5125-1-1 A du code de la santé publique dans de bonnes conditions, accès permanent du public lors des services de garde et d'urgence).

Arrête

Article 1^{er} : La licence prévue par l'article L 5125-18 du code de la santé publique est accordée à Mesdames Sophie Ollier et Véronique Aubecq, au nom de la SELARL Pharmacie Natural Concept et Madame Isabelle Lieurade, au nom de l'EURL Pharmacie Lieurade, sises respectivement 35 et 7, rue Blatin à Clermont-Ferrand, sous le n° 63#000572 pour un regroupement à l'adresse suivante:

- 29, rue Blatin, 63000 Clermont-Ferrand.

Article 2 : La présente autorisation de regroupement ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation aux pharmaciennes requérantes. L'officine doit être effectivement ouverte au public, au plus tard, à l'issue d'un délai de deux ans à compter du jour de la notification du présent arrêté, sauf prolongation en cas de force majeure.

La nouvelle officine ne peut être effectivement ouverte au public qu'après la fermeture des locaux d'origine de chacune des officines regroupées.

Article 3 : Les arrêtés préfectoraux précités en date du 25 août 1942 et en date du 24 juillet 1942 seront abrogés, dès l'ouverture de la nouvelle officine au public.

Article 4 : Toute fermeture définitive de l'officine entraîne la caducité de la licence qui doit être remise au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, par son dernier titulaire ou par ses héritiers.

Article 5 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes,
- d'un recours administratif auprès de Madame le Ministre des solidarités, et de la santé
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Ces recours administratifs (gracieux et hiérarchique) ne constituent pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

Article 6 : Le Directeur de l'Offre de Soins et le Directeur de la Délégation Départementale du Puy-de-Dôme de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Auvergne Rhône-Alpes et du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 mai 2019

Pour le directeur général de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Le délégué départemental du Puy-de-Dôme

Jean SCHWEYER

Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Pôle Pilotage Ressources

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
PPR_ORDONNANCEMENTSECONDAIRE_2019_06_07_53

Le Directeur du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination du préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, M. Emmanuel AUBRY ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu le décret du 16 avril 2018 affectant M. Jean-Michel GELIN, Administrateur Général des Finances Publiques, à la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes et Département du Rhône.

Vu l'arrêté préfectoral N° PREF_DCPI_DELEG_2019_02_14_006 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-Michel GELIN, Administrateur Général des Finances Publiques;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF_DCPI_DELEG_2019_02_14_009 portant délégation de signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Jean-Michel GELIN, Administrateur Général des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF_DCPI_DELEG_2019_02_14_010 portant délégation de signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur pour la gestion de la cité administrative d'État de la Part Dieu à M. Jean-Michel GELIN, Administrateur Général des Finances Publiques ;

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet du Rhône en date du 02 mai 2018 seront exercées par :

M. Gilles ROUGON, Administrateur des Finances Publiques ;

À l'effet de signer tous documents et actes relatifs aux activités exercées par le pôle transverse et dans cette limite.

POUR LA DIVISION BUDGET, LOGISTIQUE :

Mme Marie-Lise MOREL-CHEVILLET, Administratrice des Finances Publiques adjointe, Responsable de la Division budget, logistique à l'effet de signer tous documents et actes relatifs aux activités de la division.

Mme Marie-Lise MOREL-CHEVILLET est autorisée à exercer les prérogatives du pouvoir adjudicateur pour ce qui concerne l'instruction des marchés énumérés dans l'arrêté précité ainsi qu'à signer les commandes sur simple facture et la passation des marchés à procédure adaptée, dans les conditions suivantes :

Marchés de travaux	Montant ≤ 100.000 €
Autres marchés	Montant ≤ 40.000 €

Mme Marie-Lise MOREL-CHEVILLET, est autorisée, dans les mêmes conditions que ci-dessus, à signer tous les actes relatifs à l'exécution des opérations de dépenses liées à l'activité du CHS-CT programme 218 " conduite et pilotage des politiques économique et financière " action 12 " hygiène et sécurité ".

Mme Marie Lise MOREL-CHEVILLET est habilitée à émettre et adresser les titres de perception envers les différents occupants, conformément à la quote-part des charges de fonctionnement qui leurs incombent ainsi que d'engager et de mandater les dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la CAE, et de manière générale, à procéder à tous les actes de gestion nécessaires à l'exécution du budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie-Lise MOREL-CHEVILLET** la même délégation est donnée à **Mme Dominique AUCLAIR-NETTER**, Inspectrice divisionnaire, adjointe du Responsable de la Division.

Mme Nathalie MAZUY, Inspectrice des Finances Publiques, à l'effet de viser dans CHORUS tous documents et actes de nature budgétaire relatifs aux activités de la cellule de gestion de la Cité administrative d'État (CAE) de la Part Dieu et tous documents et actes de nature budgétaire relatifs aux activités de la DRFIP.

M. Mathieu LAVET Contrôleur des Finances Publiques, pour saisir et valider dans CHORUS tous documents et actes de nature budgétaire relatifs aux activités de la cellule de gestion de la Cité administrative d'État (CAE) de la Part Dieu et tous documents et actes de nature budgétaire relatifs aux activités de la DRFIP.

POUR LA DIVISION IMMOBILIER, SÉCURITÉ, GESTION DES GRANDS SITES :

Mme Corinne NARDINI, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, Responsable de la Division, pour procéder aux opérations de certification du service fait.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Corinne NARDINI** la même délégation est donnée à **M. David GERARD**, Inspecteur des Finances Publiques, adjoint au Responsable de la Division.

Mme Isabelle KOLIE-SUERE, Inspectrice des Finances Publiques, à l'effet de signer tous documents et actes relatifs aux activités de la cellule de gestion de la Cité administrative d'État (CAE) de la Part-Dieu.

POUR LA DIVISION GESTION RESSOURCES HUMAINES:

Mme Sylvie MAZE, Inspectrice Principale, responsable de la Division gestion ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes qui sont nécessaires à l'activité de la paye et de ses annexes, ainsi que ceux relatifs aux remboursements des frais de déplacement et des changements de résidence.

Mme Christine GONZALEZ, Inspectrice Divisionnaire adjointe au responsable de la Division gestion ressources Humaines,
à l'effet de signer tous les actes qui sont nécessaires à l'activité de la paye et de ses annexes, ainsi que ceux relatifs aux remboursements des frais de déplacement et des changements de résidence.

Mme Élisabeth COSTA Inspectrice des Finances Publiques,
à l'effet de signer tous les actes qui sont nécessaires à l'activité de la paye et de ses annexes, ainsi que ceux relatifs aux remboursements des frais de déplacement et des changements de résidence.

Mme Agnès SORIANO, Inspectrice des Finances Publiques,
à l'effet de signer tous les actes qui sont nécessaires à l'activité de la paye et de ses annexes, ainsi que ceux relatifs aux remboursements des frais de déplacement et des changements de résidence.

Mme Cécile ALAZET, Inspectrice des Finances Publiques,
à l'effet de signer tous les actes qui sont nécessaires à l'activité de la paye et de ses annexes, ainsi que ceux relatifs aux remboursements des frais de déplacement et des changements de résidence.

Mme Isabelle ROUSSET Inspectrice des Finances Publiques,
à l'effet de signer tous les actes qui sont nécessaires à l'activité de la paye et de ses annexes, ainsi que ceux relatifs aux remboursements des frais de déplacement et des changements de résidence.

Mme Monique JARICOT, Contrôleuse des Finances Publiques,
à l'effet de signer tous les actes qui sont nécessaires aux remboursements des frais de déplacement.

Mme Inès OZIER, Agent administratif des Finances Publiques,
à l'effet de signer tous les actes qui sont nécessaires aux remboursements des frais de déplacement.

POUR LA DIVISION STRATÉGIE, CONTRÔLE DE GESTION, QUALITÉ DE SERVICE :

M. Rodolphe WALLAERT, Administrateur des Finances Publiques adjoint,
à l'effet de signer tous les actes qui concernent les frais de justice engagés par les agents enquêteurs.

M. Yves REYNAUD, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques,
à l'effet de signer tous les actes qui concernent les frais de justice engagés par les agents enquêteurs.

POUR LE POLE GESTION FISCALE :

M. Gabriel GANZENMULLER, Administrateur Général des Finances Publiques, responsable du pôle fiscal,
à l'effet de signer tous les actes qui concernent les frais de justice engagés par le pôle fiscal.

Mme Nathalie BERT, Administratrice des Finances Publiques, Adjointe du responsable du pôle fiscal,
à l'effet de signer tous les actes qui concernent les frais de justice engagés par le pôle fiscal

POUR LA RECETTE DES FINANCES DES HCL :

M. Philippe CLERC, Administrateur des Finances Publiques, responsable de la recette des finances des Hospices Civils de Lyon,
à l'effet de signer tous les actes qui concernent les frais de justice engagés par la Recette des Finances des HCL.

M. Richard STELLA, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques,
à l'effet de signer tous les actes qui concernent les frais de justice engagés par la Recette des Finances des HCL.

Lyon, le 7 juin 2019

L'Administrateur Général des Finances Publiques

Jean-Michel GELIN



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

ARRÊTE n° 31 - 2019 du 5 juin 2019

**portant modification de la composition du conseil d'administration
de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D.231-1 à D.231-4,

Vu l'arrêté ministériel du 12 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain,

Vu l'arrêté modificatif n°15-2019 du 25 février 2019,

Vu la proposition de l'Union Nationale des Associations Familiales en date du 30 avril 2019,

A R R Ê T E

Article 1

L'arrêté ministériel en date du 12 janvier 2018 susvisé, portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain est modifié comme suit :

Parmi les représentants des associations familiales désignés au titre de l'Union Nationale et Union Départementale des Associations Familiales (UNAF/UDAF) :

- Madame Charline GROSGOJAT est désignée titulaire en remplacement de Gisèle ARENA.

Article 2

La cheffe d'antenne de Lyon de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône Alpes et à celui de la préfecture du département de l'Ain.

Fait à Lyon, le 5 juin 2019

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation,

La Cheffe d'antenne de Lyon
de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale

Signé

Cécile RUSSIER